

La présente fiche relate l'historique du concept de développement et elle est la première d'une série mettant en question différents aspects du développement local et régional, appelé aussi développement territorial. Une seconde fiche s'intéressera notamment à l'articulation entre le féminisme et différentes visions du développement et exposera quelques pratiques élaborées par les féministes dans le champ du développement local. Une autre fiche fera ressortir la portée, les limites et les enjeux du développement local.

Le développement local De quel développement parlons-nous ?

Qu'est-ce que le développement local et régional ? S'agit-il d'une notion et de pratiques récentes ou est-ce simplement une nouvelle appellation pour dire autrement ce qui se fait depuis longtemps ? Est-

ce que ce sont des pratiques qui ont la même signification dans les contextes différents des pays du Nord et des pays du Sud ? Bref, qu'entend-on par développement local et régional et quels sont ses buts et objectifs ?

Voyons d'abord la notion plus générale de développement pour comprendre l'histoire du concept de développement local et régional.

Le développement : un survol historique

D'une vision capitaliste, libérale et patriarcale...

Selon plusieurs auteurs et auteures, « la préoccupation pour le développement date de la fin de la Deuxième Guerre mondiale et le but immédiat était la reconstruction de l'Europe, particulièrement affectée par les bombardements et la désorganisation économique » (Labrecque 1994 : 4). À cette époque, on concevait le développement sous son seul angle économique. Selon cette vision, la croissance ou la prospérité économique d'un pays est garante d'un développement harmonieux et bénéfique pour tous les membres des communautés. Dans la logique de cette philosophie libérale, on fonde le développement sur **l'économie**

de marché qui implique essentiellement les **échanges commerciaux** de biens et de services.

De façon générale, les discours et les institutions du développement ont été dominés par des économistes issus des pays capitalistes industrialisés (Labrecque 2000 : 64 et 70). De ce fait, le développement a été largement conçu en fonction d'une vision économique libérale, capitaliste et patriarcale inspirée par Adam Smith (1723-1790) et étayée au tournant des années 1930 entre autres par Maynard Keynes (1883-1946), le « père » de l'État providence (Lafontaine 1995 : 57).

Cette vision est foncièrement patriarcale dans la mesure où

elle ne tient pas compte du travail de reproduction humaine assumé essentiellement par les femmes (ce travail inclut l'enfantement, les soins apportés aux enfants, aux adultes dépendants et aussi aux adultes autonomes). La contribution des femmes à la société par le biais de la reproduction humaine n'est pas reconnue pour deux raisons. D'une part, cette contribution essentielle n'est pas considérée comme un travail parce qu'elle n'a pas de « valeur marchande » ou de valeur d'échange commercial. D'autre part, on estime que cette tâche relève de qualités naturelles aux femmes et ne requiert aucune qualification ou expérience professionnelle particulières. En conséquence, les femmes qui assument cette

responsabilité ne reçoivent aucune compensation ou part de la richesse collective en reconnaissance de leur apport à la société¹.

La vision **économique libérale, capitaliste et patriarcale** avancée par les pays occidentaux - allant du capitalisme ultra-libéral comme celui des États-Unis à un capitalisme providentiel à la suédoise des années 1970 - a été et demeure le principal modèle de développement pratiqué dans le monde.

...à différentes visions alternatives

Cependant, suite aux ratés du développement capitaliste - notamment la pauvreté grandis-

sante dans laquelle les échanges commerciaux internationaux ont laissé les pays du Sud - de sévères critiques sont formulées, à partir des années 1960, et d'autres façons d'aborder le développement naissent.

Dans les années 1960-1970, ces nouvelles approches du développement sont influencées à la fois par le marxisme et le christianisme. Le système capitaliste/libéral/patriarcal, sur des impératifs politiques comme ceux d'endiguer la propagation du communisme, s'ajuste partiellement de sorte que, au fil de l'histoire, plusieurs modèles de développement sont successivement proposés. Puis, au début des années 1980, débute les premières tentatives de

fondre ensemble ces conceptions alternatives et celle élaborée au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale.

Toutefois, les différentes propositions ne tiennent pas compte du fait que les femmes profitent moins que les hommes du développement, entre autres en matière économique et politique. Il faudra attendre la critique des féministes développée au début des années 1980 pour mettre en lumière cette inégalité (Lafontaine 1995 : 59).

Malgré une multiplication et une diversification des modèles du développement, de la fin des années 1940 jusqu'à aujourd'hui, ils peuvent être regroupés sous trois grandes visions.

Trois paradigmes du développement

Dans un découpage inspiré en partie des travaux de Danielle Lafontaine (1995), nous retenons trois paradigmes du développement : le paradigme² classique ou de la production de la richesse, le paradigme critique ou du partage de la richesse, et le paradigme du développement endogène ou du développement démocratique par la base.

Le paradigme de la production de la richesse

Le **paradigme classique** ou de la modernisation repose sur l'idée que la **production de la richesse** par l'entreprise privée amène la prospérité pour tous. Le développement optimal vient de la modernisation économique et sociale. La modernisation signifie le développement d'une économie de marché basée sur l'entreprise privée, les échanges commerciaux internes

Basée sur la croyance que la prospérité est assurée par une production toujours plus importante, la préoccupation centrale du paradigme classique est donc la production de la richesse par l'entreprise privée. Le développement de cette économie de marché stimule, dit-on, la consommation de masse, la création d'emplois et de la richesse. Selon ce paradigme, seul le marché libre peut assurer une distribution de la richesse équitable. Les gens qui travaillent ont leur juste part de la richesse en fonction de leurs efforts et de leur contribution à la société soutiennent les tenants de la vision classique du développement.

et internationaux, l'industrialisation et l'urbanisation. Selon cette vision, les échanges doivent être libres, c'est-à-dire encadrés le moins possible par des lois, des

¹ Pour en savoir davantage sur cet aspect, voir le texte de Louise Brossard dans le document *Formation : Discours économiques alternatifs et revendications féministes*, Cahier de la participante, module 1, Sylvie Morel, donnée à Matane, 20-21 avril 2006, p. 49-54.

² Un paradigme signifie une vision du monde, un courant qui développe des concepts pour expliquer le monde et proposer des modèles. Selon Lafontaine, un paradigme « désigne un ensemble de notions et de concepts, d'interprétations et d'orientations méthodologiques partagé par un groupe de chercheuses et chercheurs. Cet ensemble sert en quelque sorte de filtre à l'étude de certaines réalités qu'il rend justement perceptibles, alors que d'autres en sont exclues » (1995 : 55).

règlements, des normes du travail, etc. Cette façon de concevoir le développement découle de la doctrine du libéralisme économique qui est fondée sur l'initiative individuelle et la recherche de profits. Selon cette doctrine, la poursuite des intérêts particuliers de chaque individu mène naturellement au mieux-être de l'ensemble de la société³.

Ce modèle s'inspire d'économistes classiques comme Adam Smith (1723-1790) et s'est transformé au cours des siècles. John Maynard Keynes (1883-1946), par exemple, propose des modifications importantes à la théorie économique classique en montrant la nécessité d'un État interventionniste qui, par l'adoption de lois et règlements, pallie aux problèmes causés par l'économie de marché libre : c'est la création de ce que l'on a appelé « l'État providence ». Après la Deuxième Guerre mondiale, on parle davantage de la modernisation des économies des pays dits en voie de développement, un modèle inspiré de la théorie du commerce international. On invite alors les pays en voie de développement à s'industrialiser, à s'urbaniser et à ouvrir leur marché à l'investissement étranger et au commerce international.

Il est à noter que toutes les variantes du modèle classique du développement ne considèrent pas le travail domestique comme un travail productif et créateur de richesse. La question des inégalités de richesse entre les femmes et les hommes et entre d'autres groupes sociaux se règle, selon ce paradigme, par la production de

richesse.

Essentiellement, dans la vision classique du développement, l'éthique et la conception de l'humain sont subordonnés à la préoccupation centrale de production de la richesse, et les valeurs privilégiées sont l'efficacité et la liberté « de commerce, mais aussi corporative et individuelle » (Lafontaine 1995 : 59).

Contesté à partir des années 1960, le modèle classique du développement reprend de la vigueur à partir des années 1980 quand la plupart des États nationaux souscrivent à la thèse classique dite de « l'ajustement structurel au marché mondial » (Lafontaine 1995 : 59).

Le paradigme du partage de la richesse

Le **paradigme critique** vient contester la vision classique du développement qui tente de faire croire que la croissance économique à elle seule peut résoudre comme par enchantement les inégalités entre les nations et intra-nations.

L'ouverture des marchés internationaux et la modernisation des économies des pays en voie de développement n'ont pas rempli leurs promesses d'une plus grande richesse pour tous. Au contraire, des économistes, notamment « des économistes latino-américains puis africains et européens influencés par le marxisme, dont principalement André Gunder Frank, Arghiri Emmanuel et Samir Amin » (Lafontaine 1995 : 60-61), montrent combien ces échanges sont inégaux, creusent les écarts entre les pays du Nord et du Sud et drainent les richesses des pays du Sud vers le Nord.

La vision critique du développement puise à la fois dans la morale marxienne qui condamne « l'exploitation de l'homme par l'homme » et dans la doctrine catholique portée par le pape Jean XXIII avec laquelle elle partage plusieurs thématiques entourant les disparités sociales, les écarts entre les riches et les pauvres, les écarts entre les économies développées et sous-développées, les écarts entre les mondes urbain et rural. (Lafontaine 1995 : 61-62).

Face à l'échec de la modernisation, des variantes d'une vision critique se déploient mais toutes avec comme préoccupation principale un meilleur partage de la richesse entre les pays du Nord et du Sud, entre les groupes sociaux, entre les régions au sein d'un même État, etc.

On cherche des alternatives à l'économie de marché, on vise une plus grande justice au niveau économique, mais aussi social et politique. On questionne la finalité même du développement : le développement ne concerne plus seulement l'économie, mais aussi la culture, l'éthique, le vivre ensemble.

³ Pour en savoir davantage sur la doctrine du libéralisme économique, voir le document *Formation : Discours économiques alternatifs et revendications féministes*, Cahier de la participante, module 1, Sylvie Morel, donnée à Matane, 20-21 avril 2006, p. 56-74.

Avec la distribution de la richesse comme préoccupation centrale, le paradigme critique conserve une conception des humains encore assez étroite en ne relevant pas l'inégalité des rapports d'échange entre les hommes et les femmes, et bien que les valeurs de justice et d'égalité soient fondamentales dans cette vision (Lafontaine 1995 : 62).

Le paradigme critique a donné lieu à de nouvelles pratiques de développement au cours des années 1960-1970, notamment les coopératives de consommation et de production, et ce courant continue d'inspirer de nombreux modèles alternatifs de développement actuels. En effet, le questionnement large

Le développement endogène « conçu comme une alternative à la fois théorique et pratique au développement par le haut impulsé par les grandes entreprises ou l'État » (Lafontaine 1995 : 63), englobe l'idée d'un développement à petite échelle, plus humain, équitable et démocratique.

Selon un groupe de femmes de la région de Québec, le développement endogène est celui qui se préoccupe du développement d'une communauté en répondant « de façon appropriée aux besoins de la population résidente » (Regroupement des groupes de femmes de la région 03 1998 : 8).

que ce paradigme porte sur l'humain même, doublé de la crise économique qui a marqué le début des années 1980, conduit à la nécessité d'une nouvelle vision du développement ; nombreuses alors ont été les personnes, praticiennes et théoriciennes, qui ont commencé à remettre en question la dualité des paradigmes classique et critique, et à prôner leur intégration (Lafontaine 1995 : 62).

L'idée du développement local et régional émane de cette fusion des paradigmes classique et critique. On la retrouve sous le terme de développement endogène qui recouvre en plus de la notion de « développement local et régional », celles de « développement décentralisé », « par le bas », « par la base », « ascendant » (Lafontaine 1995 : 63) et celle de développement durable.

Un paradigme récent, celui du développement endogène

Les différentes dénominations (développement local et régional, développement territorial, développement par la base...) comportent des visions politiques, économiques et sociales nuancées qui font toujours débat au sein de ceux et celles qui défendent un modèle associé au paradigme critique. Cela dit, des principes communs sous-tendent les différentes tendances du développement « par le bas ».

Deux caractéristiques majeures distinguent la proposition d'un développement « par le bas ». Premièrement, il s'agit d'un développement à petite échelle ancré dans un territoire donné. Selon Semblat-Frère, la notion de territoire est même centrale

(Semblat-Frère 1997). Deuxièmement, ce développement doit être contrôlé démocratiquement par les personnes concernées. Cet élément est tout aussi central dans la mesure où il permet aux populations d'un milieu donné d'avoir voix au chapitre et d'orienter les décisions liées au développement de leur territoire : « Le développement local se veut projet d'acteurs engagés sur un territoire » (Semblat-Frère 1997 : 69). Le territoire et la démocratie sont liés dans la mesure où la proximité qu'offre le territoire à petite échelle facilite les échanges entre les actrices, acteurs du milieu : « Le territoire du développement local permet des échelles où la concertation est possible et où l'acteur peut participer aux choix et aux orientations, l'expression de la citoyenneté y est vivante si toutefois des conditions sont réunies » (Semblat-Frère 1997 : 72).

D'autres éléments s'ajoutent à ces deux principes selon les différentes propositions. Notamment, il y a refus de limiter le développement à la croissance économique. Un développement endogène considère les échanges sociaux non marchands : il tient compte des besoins humains et sociaux et assure un épanouissement culturel et social qui donne un sens au vivre ensemble. Des propositions favorisent la mise en valeur et l'utilisation des forces vives du milieu, des ressources locales, des produits locaux. Certaines propositions de développement endogène visent à préserver les ressources naturelles en critiquant le mode de consommation effrénée des pays du Nord qui épuise les richesses de la planète. D'autres

propositions visent un développement respectueux des cultures et des identités des communautés - ce qu'on appelle le **développement culturel**. Bref, le concept de développement décentralisé recouvre un ensemble de valeurs à visage plus humain, qui va au-delà de la seule dimension économique. Il est porteur de valeurs de justice, d'égalité et de démocratie qui recouvrent un large spectre de critiques adressées au système néolibéral/capitaliste/patriarcal.

Dans les années 1990, la notion de développement local cohabite de plus en plus avec celle de développement durable mais, dans tous les cas, il y a

passage de la primauté de l'économie à la transversalité des savoirs. Il s'agit plus de combiner et d'articuler que de séparer, voire d'opposer, la société, l'éco-nomie et l'environnement ; il est aussi question d'établir des rapports entre les générations actuelles et futures (Guesnier et Lemaignan 2006). On propose un **développement durable et écologique** qui assure le renouvellement et le maintien de la nature⁴.

Toutefois, les propositions de développement endogène sont demeurées minoritaires et les projets concrets ont été et demeurent marginaux dans l'ensemble de l'économie mondiale. Aussi, le contexte de crise

économique et sociale, de mondialisation et de retour en force du courant néolibéral/capitaliste/patriarcal, dans lequel est née l'idée du développement endogène, a largement influencé sa mise en application. Si plusieurs gouvernements ont adopté des politiques de développement local et régional, ils en ont grandement modifié le sens initial en réduisant le développement local et régional à un outil au service du système économique dominant et à une façon de mobiliser les populations. Il importe donc de distinguer les projets alternatifs en développement local et régional de ceux de type classique.

Le développement local de type classique

Au moment où apparaît l'idée du développement endogène, les économies capitalistes font face à un taux de chômage et une inflation élevés, ce qu'on appelle la stagflation⁵. Afin de résoudre cette crise, deux leaders proposent un modèle renouvelé de développement néolibéral. Ainsi, Margaret Thatcher en Angleterre (première ministre de 1979 à 1990) et Ronald Reagan aux États-Unis (président de 1981 à 1989) prônent la libéralisation et la déréglementation des échanges commerciaux sur la scène mondiale⁶. Afin de stimuler l'économie, disent-ils, il faut conclure des accords de libre-échange des biens et services entre différents États : c'est la libéralisation des marchés. Mais le succès de cette libéralisation exige que l'on diminue au maximum les entraves à ces échanges : c'est la déréglemen-

tation. Même si cette restructuration de l'économie mondiale a pour conséquence de réduire les dépenses de l'État dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud, ses effets négatifs se font sentir de façon plus marquée dans ces derniers.

Sous la pression du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les États du Sud se font imposer des politiques d'ajustement structurel qui ont été entérinées par les États du Nord. Dans le Nord comme dans le Sud, de telles politiques réduisent les dépenses et interventions de l'État, libéralisent et ouvrent l'économie au commerce international et aux investissements étrangers et imposent la fixation des prix en lien avec les forces du marché

mais en aggravant la pauvreté et creusant les écarts de façon plus importante dans les pays du Sud que dans ceux du Nord. Les conséquences se font sentir sur la production agricole visant

⁴ Le terme de développement durable apparaît officiellement dès le début des années 1980, mais est institutionnalisé par un rapport des Nations unies, *Notre avenir à tous*, dit rapport Brundtland du nom de la ministre norvégienne à qui il a été commandé (Brunel 2007 : 9).

⁵ Pour en savoir davantage sur la stagflation, voir le document *Formation : Discours économiques alternatifs et revendications féministes*, Cahier de la participante, module 2, Ruth Rose, année 2005-2006, p. 23-28.

⁶ Selon Labrecque, la mondialisation des marchés n'est pas nouvelle, mais elle fait « référence au fait que l'intégration économique [à travers le monde] atteint des sommets inédits » (2000 : 63).

les exportations, la baisse des budgets sociaux (santé, éducation, infrastructures...), la réduction des fonctionnaires et le gel des salaires. « Libéralisation, privatisation, stabilisation » sont les maîtres mots des plans imposés aux futurs bénéficiaires.

De telles mesures ne sont pas sans incidences sur l'économie locale et sur la vie des femmes car si, au Nord, la libéralisation des échanges et la privatisation des services imposent des contraintes mais créent de nouveaux emplois pour les femmes, au Sud, elles font de plus en plus reposer la mission éducative sur les femmes, les renvoyant ainsi à leur rôle reproductif.

Dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud, le rôle de l'État est largement modifié. Au nord, le nouveau modèle a pour conséquence, notamment, de limiter le rôle de l'État dans le développement de l'économie et de réduire de façon draconienne ses dépenses. Les États passent d'un rôle d'acteur économique à un rôle d'accom-

pagnateur. Si, auparavant, les États investissaient directement dans l'économie, créaient des entreprises d'État et des institutions pour soutenir l'entreprise privée (au Québec, par exemple, la Société générale de financement) aujourd'hui, ils s'en remettent de plus en plus aux actrices et acteurs économiques. Cela s'est entre autres traduit au Québec par l'adoption de politiques de développement local et régional aux dépens de la planification de l'économie sur tout le territoire. On compte davantage sur les actrices et acteurs locaux et régionaux pour développer l'économie de leur région. Au Québec toujours, le gouvernement péquiste adopte une loi en 1997 - la Loi sur le ministère des Régions - qui définit le développement local et régional sous son **seul aspect économique**. On y parle uniquement de création d'emplois et de développement de l'entrepreneuriat. On vise ici à réguler le chômage et la surproduction en développant de petites entreprises locales et des emplois de qualité très

discutable. Les populations, laissées à elles-mêmes, ne sont pas de taille à concurrencer les marchés internationaux. Ce modèle de développement local et régional est davantage de type classique que critique.

Dans ce contexte d'appropriation néolibérale du modèle de développement local et régional, les tenantes et tenants du développement endogène au Québec y ont vu une opportunité pour faire valoir leur propre vision du développement. Les féministes, notamment, ont massivement investi dans les structures locales et régionales mises en place par la nouvelle loi québécoise dans le but de créer des emplois de qualité pour les femmes tout en répondant aux besoins des populations. Mais la bataille pour établir une vision alternative a été difficile et les féministes ont dû travailler, et travaillent encore d'arrache-pied pour faire reconnaître le fait que les femmes ne profitent toujours pas également du développement.

La vigilance est de mise

Le modèle de développement local et régional est issu de la volonté d'intégrer les paradigmes critique et classique du développement ; cependant, sa mise en application peut s'avérer plus proche d'une vision classique du développement que d'une vision critique, comme l'illustre l'exemple du gouvernement québécois qui favorise un type de développement local limité à son aspect économique. Cela montre bien l'importance, pour les praticiennes et praticiens du développe-

ment alternatif, d'être vigilants.

Dans le but de soutenir la vigilance des organismes impliqués en développement local, une fiche subséquente à celle-ci permettra de prendre connaissance des critiques des féministes face aux différents modèles de développement, tant celui du paradigme classique que les approches critique et endogène, et d'exposer quelques-uns de leurs projets.

Une troisième fiche portant sur les limites, les enjeux et la portée

du développement local fournira l'occasion de se questionner sur divers sujets : la capacité des féministes à renouveler les perspectives de développement, les contradictions soulevées par le développement territorial, le rôle de l'État...

Références

- Brossard, Louise (2006). « Le genre, les catégories de sexe et de sexualité : nature ou culture? », dans Sylvie Morel (dir.), Formation : Discours économiques alternatifs et revendications féministes, Cahier de la participante, module 1, formation donnée à Matane, 20-21 avril 2006, p. 49 à 54.
- Brunel, Sylvie (2007). « Le développement durable », Sciences humaines, no 179, février, France, p. 8-13.
- Côté, Denise, Monique des Rivières, Nicole Thivierge et Marielle Tremblay (1995). Du local au planétaire, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 271 p.
- Guesnier, Bernard et Lemaignan, Christian (2006). Connaissance, solidarité, création, Le cercle d'or des territoires, L'Harmattan.
- Labrecque, Marie-France (2000). « L'anthropologie du développement au temps de la mondialisation », Anthropologie et Sociétés, vol. 24, no 1, p. 57-78.
- Labrecque, Marie-France (dir.) (1994). L'égalité devant soi. Sexes, rapports sociaux et développement international, Ottawa, Centre de recherches pour le développement international, 352 p.
- Lafontaine, Danielle (1995). « Études féministes et paradigmes du développement : de l'interpellation à l'articulation », dans Denyse Côté, Monique des Rivières, Nicole Thivierge et Marielle Tremblay (dir.), Du local au planétaire. Réflexions et pratiques de femmes en développement régional, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, p. 41-77.
- Laville, Jean-Louis et Antonio David Cattani (dir.) (2006). Dictionnaire de l'autre économie, Coll. « Folio actuel », Paris, Gallimard, 713 p.
- Léger, Nicolas (2002). Résumé de L'impatience des pauvres, de Gérard Winter (2002), Coll. « Science, histoire et société », Paris, PUF, Haut Conseil de la coopération internationale, 7 p.
- Morel, Sylvie (2006). Formation : Discours économiques alternatifs et revendications féministes, Cahier de la participante, module 1, donnée à Matane 20-21 avril 2006, 95 p.
- Regroupement des groupes de femmes de la région 03 (Québec-Portneuf-Charlevoix) en collaboration avec la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval (1998). Les femmes dans l'espace régional de Québec. Solidaires dans le développement, Québec, 92 p.
- Rose, Ruth (2005-2006). Formation : Discours économiques alternatifs et revendications féministes, Cahier de la participante, module 2, p. 23-28.
- Semblat-Frère, Marie-Lise (1997). L'émergence d'un « féminisme territorial » en milieu rural. Les pratiques de nouveaux groupes de femmes en Europe et au Canada francophone, thèse pour le doctorat, géographie sociale, sous les directions de Jean-Claude Boyer et Pierre Dommergues, Université Paris 8, Institut d'Études européennes.

Cette fiche est le produit d'efforts concertés :

- projet Discours économiques alternatifs et revendications féministes (formations données par Sylvie Morel et Ruth Rose),
- réseau ASTER-International (Actrices Sociales des Territoires Européens Ruraux - Europe, Afrique)
- Fédération des femmes du Québec
- Relais-femmes.

Recherche et rédaction
Louise Brossard
Berthe Lacharité

Collaboration
Danielle Fournier,
Fédération des femmes du Québec
Marie-Lise Semblat-Frère,
ASTER-International

Révision
Élise Bergeron

Graphisme et mise en page
Nathalie Gignac,
nathalie@ngignac.com

Coordination
Berthe Lacharité

© *Relais-femmes 2007*
Dépôt légal
2e trimestre 2007
Bibliothèque nationale du Québec,
2007
Bibliothèque nationale du Canada,
2007
ISBN-978-2-922561-20-3

La réalisation de ce numéro a été rendue possible grâce à la contribution financière du Fonds des services aux collectivités du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de même que de Condition féminine Canada.